

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Hubert ARNAUD, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2017	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A RÉALISER 2018	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	319 541,51		950,47	RAR Dépenses	-580 777,05	-260 285,07
				646 297,05		
				Recettes		
				65 520,00		
FONCTIONNEMENT	-2 370,70		58 001,59			55 630,89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	55 630,89
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	55 630,89
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	0,00
Total affecté au c/ 1068 =	55 630,89

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2019	
Résultat d'investissement reporté au BP 2019, ligne R001 =	320 491,98
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2019, ligne R002 =	0,00
Restes à réaliser en dépenses =	646 297,05
Restes à réaliser en recettes =	65 520,00
Recette au C/1068 =	55 630,89

Fait à Autrans-Méaudre en Vercors
Le 27 mars 2019

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :	31
Présents :	23
Suffrages exprimés :	28
Absents :	8
Pour :	28
Contre :	0
Date de la convocation :	22 mars 2019